



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

paiement

Question écrite n° 102622

Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les légitimes questions que se posent les citoyens sur le prélèvement à la source. Aussi, il apparaît que les détenteurs de produits d'épargne comme le PERP se demandent s'il est opportun de procéder à des versements en 2017, ces derniers risquant de ne permettre aucune déduction fiscale sur leur revenu imposable. Par conséquent, si tel est le cas, elle lui demande si une information complète est prévue à leur intention.

Données clés

Auteur : [Mme Marianne Dubois](#)

Circonscription : Loiret (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102622

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 février 2017](#), page 1192

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)